

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 20 Mars 2014

L'an Deux Mil quatorze, le jeudi 20 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 12 mars 2014

Présents : M Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL., Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel COTE, M Michel MORETTON.

Absent excusé : M Jacques DELORME

Secrétaire de séance : M Pascal DUBOEUF

Début de la séance à 20h10

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité.

• DELIBERATION : Fixation durée d'amortissement du compte 202

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Monsieur le Maire rapporte que des dépenses ont été effectuées sur le compte 202 concernant les frais de documents d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols. Il propose d'amortir les dépenses effectuées sur 10 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la durée d'amortissement de 10 ans pour les dépenses constatées au compte 202 ; de prévoir les crédits comme suit :

- article 6811/chapitre 042 en dépenses de fonctionnement
- article 2802/chapitre 040 en recettes d'investissement

de charger Monsieur le Maire de la poursuite de cette délibération.

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Approbation du Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2013 du budget communal M14 qui se détaille comme suit :

Section Fonctionnement :

Recettes	604 845.18 €
Dépenses	456 777.10 €
Excédent	148 068.08 €

Section Investissement :

Recettes	205 199.22 €
Dépenses	173 735.32 €
Excédent	31 463.90 €

Monsieur le Maire se retire pour laisser le conseil municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2013 du budget communal M 14.

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Approbation du Compte de Gestion 2013

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	148 068.08	€
- Un excédent d'investissement de	31 463.90	€
- Un déficit des restes à réaliser de	- 343 646.88	€

DECIDE, à L'UNANIMITE, d'affecter le résultat comme suit :

1°	Affectation en réserves d'investissement R 106 8	105 440	€
2°	Report en fonctionnement R 002	143 390.84	€

• DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2013 à savoir :

Taxe d'habitation	17,06 %
Taxe Foncière (bâti)	14,29 %
Taxe Foncière (non bâti)	51,40 %

Il propose de ne pas modifier ces taux d'imposition pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier ces taux pour l'année 2014 et de maintenir les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	17,06 %
Taxe foncière (bâti)	14,29 %
Taxe foncière (non bâti)	51,40 %

• DELIBERATION : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de POMEYS, d'un montant de 2 500,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2 500,00 € au Budget C.C.A.S., pour l'année 2014.

• DELIBERATION : ACOMPTE SUBVENTION OGE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, Vote et accorde pour l'année 2014, un acompte de 18 000 € à l'OGE.

• DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2014

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de POMEYS à l'unanimité, votent le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	630 736.84 €
Recettes	630 736.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	465 585.04 €
Recettes	465 585.04 €

Fin de la séance 22h15

**Prochaine réunion du conseil municipal
le Vendredi 28 Mars à 19h00 - Installation du conseil municipal**